

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020**

Date de la convocation : 28 octobre 2020 Date d'affichage : Date de Notification :
Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 16

Séance ordinaire du 4 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 4 novembre 2020 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	P	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	A	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	P
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean- Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	E		
BRACHET Sébastien	P	LESUEUR Florence	P		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Monsieur Michelet Patrick a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Avis sur une demande d'autorisation unique pour un parc éolien sur les communes de Verteillac et Cherval
 - Boîte à Bosse/Club inter-âges
 - Rémunération des agents d'entretien
 - Centre de santé/médecins
 - Communication de la commune
 - 11 novembre
 - Réunion de présentation de la communauté de communes
 - Questions diverses
-

1) Avis sur une demande d'autorisation unique pour un parc éolien sur les communes de Verteillac et Cherval

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique relative à une demande d'autorisation unique pour un parc éolien est en cours depuis le 6 octobre dernier et se terminera le 12 novembre prochain. Cette demande a été déposée par la société EDPR France Holding pour un projet sur les communes de Verteillac et de Cherval.

Il présente les documents essentiels du dossier et précise qu'au cours d'une précédente réunion chacun a été invité à consulter le dossier en ligne sur le portail de la préfecture.

Par ailleurs, il indique qu'en application de l'article R512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis.

Le Conseil Municipal, relève les observations suivantes :

- Les distances entre les éoliennes et les habitations sont faibles. La distance raisonnable devrait être d'au moins 2 kms afin d'éviter toutes sortes de nuisances.
- L'emplacement du projet n'est pas pertinent du point de vue écologique et porterait atteinte au patrimoine local et à la vie locale.
- Ce projet et cette technologie ne sont pas adaptés au territoire.
- Nombreuses interrogations sur la hauteur des éoliennes et de la présence suffisante de vent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis défavorable

2) Boîte à bosse/Club inter-âges

Monsieur le Maire indique que par courrier en date du 6 octobre 2020, Madame Aurore Forêt, Présidente de l'association « la Boîte à bosse » souhaite obtenir le plein usage de l'ensemble du bâtiment de l'ancienne mairie.

Actuellement le lieu est mutualisé, au rez-de-chaussée, entre la Boîte à bosse et l'amicale inter-âges pour un après-midi par semaine (le jeudi pour la belote).

Cette demande est motivée dans le but de proposer :

- Une salle équipée à destination des entreprises pour des séminaires, de la formation
- Des formations par les membres adhérents de l'association
- Des accompagnements à l'utilisation d'internet.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le président de l'amicale inter-âges. Après recensement des bâtiments vacants, il a proposé le local de l'ancienne Poste. Il est précisé que l'amicale souhaite un lieu pérenne.

Monsieur le Maire tient toutefois à indiquer que le local proposé à l'amicale était destiné à la location pour un montant de loyer de 200 € mensuel. Pour compenser partiellement la perte, il indique que le loyer de la boîte à bosse sera majoré de 100 €/mois dans un premier temps mais que ce montant pourra être revu après des améliorations (huisseries à changer, chauffage à revoir) au sein du bâtiment, ancienne Mairie.

Certains indiquent que ce local pourrait être utilisé par un médecin libéral ce qui ne permet pas d'assurer la pérennité d'utilisation du local.

Le club house pourrait être également proposé.

3) Rémunérations des agents d'entretien

Deux des employés communaux ont sollicité une augmentation à hauteur de 200 € chacun par mois.

L'analyse de leur demande a porté sur :

- leurs rémunérations actuelles,
- les éventuelles gratifications,
- les travaux réalisés en lien avec leurs compétences et qui ont permis à la commune de réaliser des économies,
- les futurs projets

afin de permettre de justifier cette augmentation.

Après discussions, il est voté afin de déterminer si les 200 € versés seront du brut ou du net.

Il est procédé au vote. 7 personnes sont favorables pour le versement de 200 € net mensuel et 9 personnes sont favorables pour le versement de 200 € brut mensuel.

Le versement des sommes attribuées se fera :

- par l'augmentation du régime indemnitaire pour la personne titulaire. Cependant afin de répondre au formalisme réglementaire, le comité technique paritaire sera consulté pour avis dans un premier temps.
- par la modification du point d'indice, pour la personne non-titulaire en CDI, par le biais d'un avenant à son contrat de travail.

4) Centre de santé/médecins

Le groupe de travail «santé » a travaillé selon les modalités suivantes :

1) Organisation d'une 1^{er} réunion en juillet 2020. Etaient présents la CPAM, la Directrice du Centre de santé de Bergerac, l'adjointe à la santé de la ville de Bergerac. L'ars a décliné l'invitation pour cause de Covid. Le but était de découvrir ce qu'était un centre de santé.

2) Recherches d'informations sur les centres de santé

3) Visite du centre municipal de santé de la ville de Bergerac (11 septembre 2020)

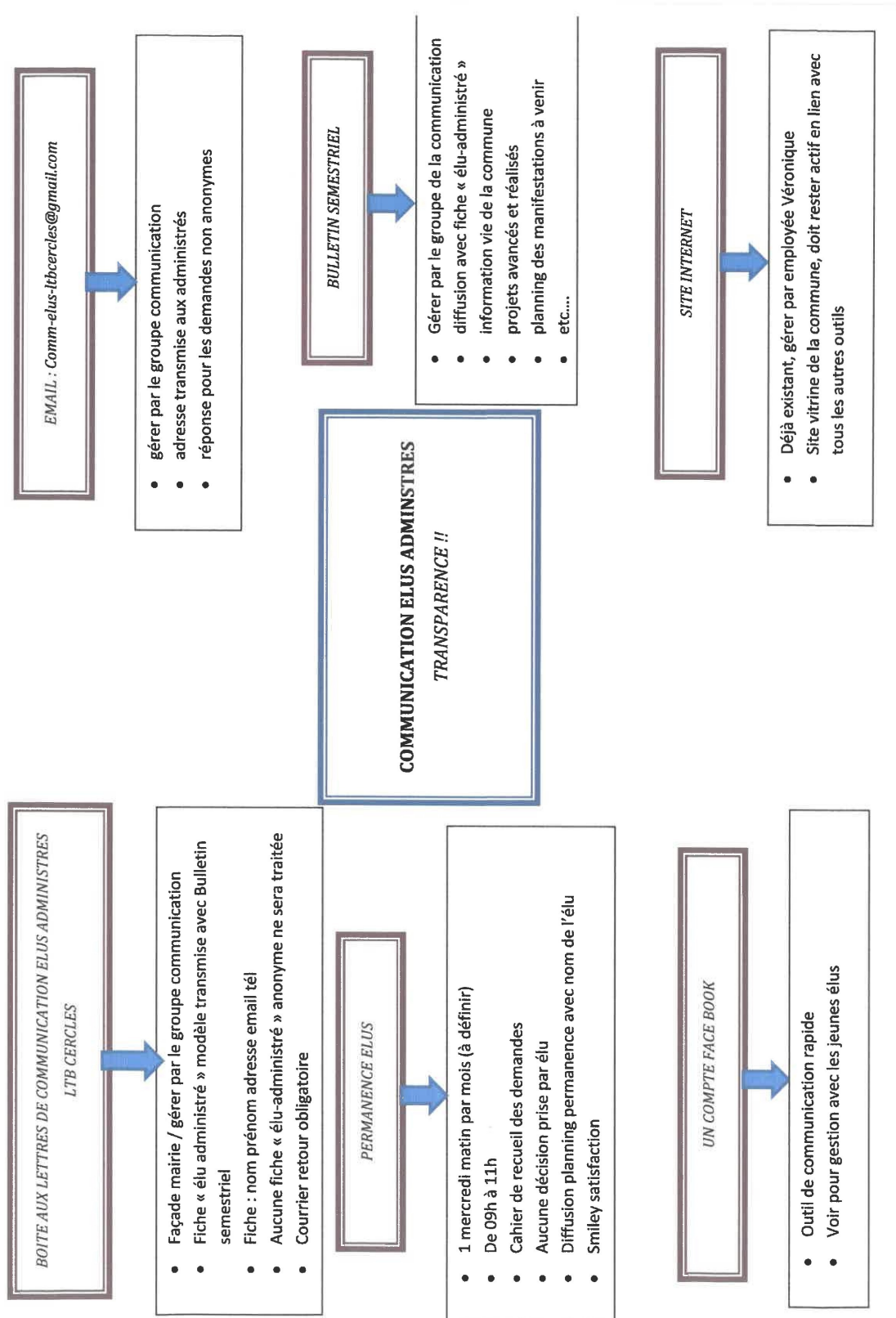
4) Nombreuses réunions pour rédiger le projet de santé et le règlement de fonctionnement.

- Le groupe a construit le projet de santé selon la table des matières suivante :
 - Le contexte
 - Le cadre législatif et réglementaire
 - Le diagnostic territorial
 - Le projet de santé
 - Le centre de santé

5) Dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'ARS dans le cadre de l'appel à candidature «Soutien à la création et au démarrage de centres de santé médicaux ou polyvalents. Le 30 octobre 2020. La date limite était le 31 octobre 2020.

5) Communication de la commune

Proposition de communication dans un premier mais qui pourra être amenée à évoluer



6) 11 novembre

Dans le contexte de confinement décrété par les pouvoirs publics, la cérémonie du 11 novembre 2020 commémorant l'Armistice de 1918 est annulée.

Une cérémonie dans un format extrêmement réduit se déroulera dans le respect des gestes barrières, avec un dépôt de gerbe.

Pas de public à la demande de la Préfecture.

7) Réunion de présentation de la communauté de communes

La communauté de communes avait programmé une réunion de présentation de ses services avec un temps d'échanges avec les conseils municipaux. Le confinement est venu modifier leur organisation. Comme elle souhaite du présentiel, toutes les dates programmées en novembre sont reportées à une date non déterminée.

8) Questions diverses

Jean-Marie Thomas :

Il souhaite intervenir sur l'achat de la grange à côté du futur commerce. Il aimerait savoir si les anglais ne sont toujours pas disposés à vendre en diminuant le prix de vente. Il indique que le local serait plus adapté au commerce et diminuerait le coût du projet.

Florence Lesueur :

Elle revient sur les travaux évoqués lors de la dernière réunion :

- Caniveaux (non encore étudiés)
- VMC (Des devis seront demandés pour une prochaine réunion)

Nettoyage des rues :

- Des devis ont été établis pour différents matériels